



Septembre 2018

1. Point secrétariat du CE

Les élus votent à l'unanimité pour désigner un expert qui interviendra sur le projet de transformation de la distribution. La décision est intervenue lors du dernier comité d'Entreprise, les points d'étapes n'étant pas suffisamment satisfaisants quant à l'issue et aux conséquences de ce plan de transformation des Directions commerciales.

Le cabinet Secafi accompagnera les élus du CE AG2R REUNICA, tandis que le cabinet Syndex accompagnera les élus de La Mondiale. Un premier entretien aura lieu vendredi 28 septembre afin de cadrer la mission et les éléments sur lesquels l'expertise portera précisément.

2. Cession de la société APREP Diffusion

APREP Diffusion est un courtier grossiste acquis par La Mondiale en 2007. Il gère plusieurs milliards d'euros en épargne et en collecte prévoyance. Il emploie 34 personnes directement (CCN courtage). Il serait racheté par le groupe DLPK, un des principaux distributeurs de produit épargne (100 collaborateurs). Ce groupe est en passe d'acquérir une filiale de BPCE-Natixis et deviendrait leader de la distribution auprès des conseillers gestion de patrimoine.

Les contrats de travail des 34 salariés concernés seront transférés collectivement vers la nouvelle structure.

3. Bourse de l'emploi commune AG2R Matmut

Les postes ouverts dans les groupes seront affichés dans les intranets respectifs de chaque entité. La Direction communiquera auprès des salariés par le biais de vidéos et d'informations sur Déclics.

Un comparatif des statuts sociaux sera également détaillé afin que les salariés puissent faire leur choix en toute connaissance de cause. Il n'y aura pas de rupture dans le contrat de travail (reprise de l'ancienneté, transferts du solde de congés payés ...) ; Les salariés embauchés n'auront pas de nouvelle période d'essai, mais une période d'intégration, d'accompagnement dans leur nouveau groupe. Si inadéquation au poste, la RH envisagera un re positionnement professionnel mais reste très floue sur les modalités.

Les offres sont proposées en priorité pendant 2 semaines dans la bourse de l'emploi de l'autre groupe.

La CGT demande que les élus soient tenus informés du nombre de postes et nombre de candidatures reçus / acceptés.

4. Badgeage à l'écran

Un nouveau système de badgeage va être mis en place. Le salarié devra badger directement sur son écran. Cette décision fait suite à deux points concrets : la mise en place du télétravail, ainsi qu'une prochaine mise à jour informatique qui va rendre obsolètes 60% des badgeuses actuellement en place.

La CGT indique que ce projet est à rebours de la vision moderne et agile que la Direction souhaite mettre en place et propose que le badgeage soit tout simplement abandonné, précisant que ce serait un message de confiance fort envoyé aux collaborateurs.

Les salariés sont autonomes et responsables, le télétravail en est la preuve, or le système de badgeage est vécu comme un moyen de contrôler voire de fliquer les salariés. De plus, l'abandon du badgeage aurait aussi comme vertu des économies substantielles sur l'achat du logiciel, un gain de temps car plus d'erreur de badgeage...

La DRH répond qu'il s'agit d'un problème de décompte légal du temps de travail.

La principale problématique du badgeage à l'écran sera le laps de temps entre l'entrée du salarié sur son lieu de travail et l'ouverture de son poste de travail. Pour y pallier, les élus du CE CGT, CFDT, Sud, UNSA et FO s'associent et demandent à la direction d'ajouter automatiquement 10 minutes aux compteurs. On regrettera l'intervention des élus CGC qui ne s'associent pas à la demande car ils estiment que 10 minutes c'est trop.

La Direction est ok pour engager une réflexion sur ce point, mais doit revoir le temps indiqué et les modalités.

5. Déménagement du siège social

Déclaration unanime des élus de CE

Déclaration des élus CFDT-CGT-FO-Solidaires-UNSA, CGC

Le siège AG2R LA MONDIALE va déménager du boulevard Haussmann pour partir boulevard Malesherbes. Au-delà d'un simple changement de site, ce projet a des conséquences sociales et un coût dont nous voulons vous informer.

Le nouvel immeuble a un capacitaire moindre que les locaux actuels. En effet, 400 postes pourront être installés alors que 524 personnes travaillent actuellement à Haussmann. D'autre part, le regroupement avec la MATMUT impose de réserver de la place à un certain nombre de ses collaborateurs.

Cette situation a conduit le COMEX à revoir la localisation de 20 % des collaborateurs parisiens (sans compter le déménagement de salariés d'Haussmann vers Malesherbes).

Ce sont en effet 369 personnes qui devront bouger d'Hausmann vers Vivacity, de Brune vers Vivacity, d'Hausmann vers Levallois, de Bercy vers Levallois ou de Levallois vers Dolet.

Plusieurs éléments doivent être pris en compte :

- *De nombreux salariés ont déjà connus un déménagement ces derniers mois. Ainsi, des collaborateurs de la direction de la comptabilité en seront à leur 4^{ème} déménagement en seulement 3 ans.*
- *Des récents travaux coûteux ont été effectués pour accueillir des équipes qui doivent maintenant déménager à nouveau.*
- *Les scénarios qui impliquent le moins de mouvements de personnel et donc le moins de frais, n'ont pas été retenus.*
- *Les pertes significatives en termes de production journées homme liées aux déplacements entre sites mais aussi intra sites pour l'accueil des arrivants semblent avoir été négligées.*

Les aspects relatifs à la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle des salariés, ainsi que ceux concernant l'optimisation des coûts ne nous semblent donc pas avoir été priorisés.

Nous n'avons pas manqué de questionner la Direction durant les réunions de CHSCT et de Comité d'Entreprise, notamment sur les critères qui ont prévalu pour fixer ces choix. La seule réponse donnée a été qu'il s'agissait d'une décision du COMEX.

Nous vous demandons d'étudier d'autres scénarii et notamment un qui permettrait de maintenir la direction de la comptabilité à Vivacity.

6. RGPD

La mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données est applicable sur l'ensemble de l'Union Européenne depuis mai 2018. Il se substitue à la législation en place précédemment, à savoir la CNIL mise en place en 1978.

En tant que Groupe de Protection Sociale, Ag2r La Mondiale recueille et gère un nombre considérable de données à caractère sensible pour près de 15 millions de personnes. Ainsi, le respect de la réglementation est primordial pour le groupe et entraîne la nomination d'un Délégué à la Protection des Données en la personne de Michel Bazet.

Cette nouvelle législation impacte l'intégralité des activités du groupe. Interrogé sur les modalités pratiques de cette législation parfois complexe, le Délégué à la Protection des Données du groupe rappelle qu'en cas de questionnement, ses équipes sont à la disposition des salariés.

7. Carte UP

Déclaration des élus CE

Vous avez souhaité mettre en place des tickets restaurant dématérialisés via la carte UP.

Lors de la présentation du projet, les élus du comité d'entreprise ont exprimé leur fort scepticisme. Après un déploiement laborieux, les problématiques n'ont pas cessé : Cartes invalides, multiplication des débits, refus de certaines enseignes, régions sous équipées...

En septembre encore, un bug a retardé les chargements des cartes !

Certains salariés refusent désormais de bénéficier du dispositif au global, (ni carte ni papier) tant ils sont à bout !

Les élus du Comité d'Entreprise souhaitent qu'un bilan soit fait en octobre pour connaître les montants restants sur les cartes, le nombre d'anomalies et de dysfonctionnements. De même, les élus du comité d'entreprise demandent d'envisager un changement de partenaire, mais aussi le retour au chèque papier pour les salariés qui le souhaitent.

Jours de ponts 2019

Vendredi 31 Mai,

Lundi 10 juin (pentecôte),

Vendredi 16 août

Prochain Comité d'Entreprise : 30 Octobre 2018